

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°30/2026

Séance du 16 septembre 2026 – 9h30**RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre 2026, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 9 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Richard GUERIT, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Bruno BESSAGUET, UNIMA
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime-Deux-Sèvres

Anne BRACHET est désignée Secrétaire de séance.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de renouveler la ligne de trésorerie du Crédit Mutuel.

Les conditions financières de cette ligne sont :

Montant du Financement : 250 000 euros

Durée : 12 mois

Taux	Euribor 3 mois + 0,80%
Mobilisation	Par tranches de 25 000 € minimales
Calcul des intérêts	sur les jours réels d'utilisation
Commission d'engagement	- €
Commission de non utilisation	- €
Frais de dossier	200,00 €

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel
- D'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

Votes :

Pour : 18

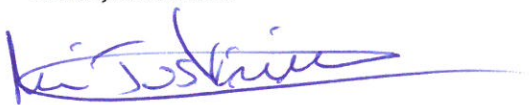
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Anne BRACHET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 _____

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : __ / __ / 2026